

### Pour qui ?

Pour former nos futurs ingénieurs à être directement opérationnels dans des environnements multiculturels, l'expérience internationale s'appliquera à tous les apprentis en formation à partir de septembre 2021 et deviendra une nécessité afin de valider le diplôme d'ingénieur Supméca à partir de la rentrée 2022. Des aménagements seront déjà pratiqués sur les calendriers d'alternance qui intègrent cette expérience à partir de septembre 2022.

### Pourquoi ?

La commission des titres d'ingénieur demande à l'ensemble des écoles proposant des formations par apprentissage de mettre en place une expérience industrielle de 12 semaines en dehors du territoire.

### Comment ?

C'est à travers les réseaux, à la fois au sein de l'entreprise mais également avec l'école que nous invitons les apprentis à faire leur démarche de recherche.

*À partir de septembre 2021, la formation d'ingénieur par apprentissage de Supméca, intègre une expérience internationale de 8 semaines minimum pour chaque apprenti en formation.*



### L'international, incontournable pour nos diplômés

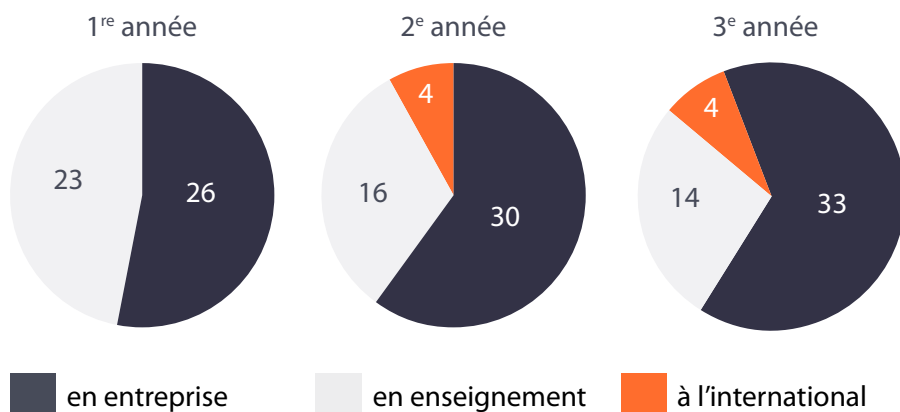
Pour former les futurs ingénieurs Supméca à être directement opérationnels dans des environnements multiculturels, en France et dans le monde, nous préparons chacun de nos étudiants à construire l'internationalisation de son cursus. Une formation par apprentissage doit permettre l'acquisition de telles compétences au travers une expérience internationale en entreprise.

En effet, les différents secteurs d'activités dans lesquels nous évoluons sont liés à des contraintes internationales. Même si l'apparition des circuits courts répond à une demande écologique autant que sociale, nous verrons dans les prochaines années l'émergence de deux modèles économiques : un localisé et l'autre délocalisé. L'ingénieur d'aujourd'hui doit être capable d'appréhender ces nouvelles perspectives tant dans le cadre de sa formation académique que sur le terrain.

La mise en place de cette expérience permettra à nos apprentis de consolider des compétences en parties acquises de manière académique telles que :

- La communication interculturelle
- Le droit du travail
- La responsabilité environnementale et sociétale

## Répartition du temps de formation



## Informations pratiques

La période proposée actuellement pour la mise en place du séjour international en entreprise est de mi-juillet à octobre pour une période de 4 semaines minimum en complément du séjour linguistique de 4 semaines pour la validation du TOEIC.



### Accompagnement

Afin d'accompagner au mieux l'apprenti dans cette démarche, des référents *expérience à l'international* sont nommés dans les deux structures et s'assureront de répondre aux difficultés qu'il rencontrera.

### Contacts

Recherche stage international :  
[ioana.herman@isae-supmeca.fr](mailto:ioana.herman@isae-supmeca.fr)

Validation des demandes de stage (sujet, dates...):  
[isabelle.lemaire-caron@isae-supmeca.fr](mailto:isabelle.lemaire-caron@isae-supmeca.fr)  
[y.gallo@mecavenir.com](mailto:y.gallo@mecavenir.com)

Suivi administratif des apprentis :  
[t.gagarina-sasia@mecavenir.com](mailto:t.gagarina-sasia@mecavenir.com)

isae   
supméca

Institut supérieur de mécanique de Paris  
3 rue Fernand Hainaut 93400 Saint-Ouen  
Groupe ISAE – [www.isae-supmeca.fr](http://www.isae-supmeca.fr)

